



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES Délégués du Personnel et Comité d'Établissement

### Les élections professionnelles

Le 1 décembre vous serez appelés à vous prononcer dans le cadre des élections professionnelles. Ce moment important est l'occasion pour chacune et chacun d'entre vous d'élire pour deux ans les candidats au mandat de délégué du personnel mais aussi au mandat de membre des comités d'établissements.

Ces deux scrutins DP et CE interviennent au moment où fument de nombreuses propositions ambitionnant de réformer le niveau 2. Ainsi, après les états généraux de la presse les MLP (*messageries lyonnaises de presse*) et le SNDP (*syndicat national des dépositaires de presse*) suivi des NMPP ont présenté leurs projets.

Si pour l'instant aucune décision n'a réellement été prise (les éditeurs tergiversant) ces projets s'ils venaient à être mis en œuvre en l'état constitueraient un réel danger pour l'entreprise et ses salariés.

---

Dans ce contexte, **L'ATOUT SYNDICAL CGT** sera primordial pour influencer sur les choix stratégiques des éditeurs et des directions et faire qu'ils ne soient pas contraires aux intérêts des salariés.

L'atout syndical, c'est d'abord celui des salariés rassemblés derrière les élus CGT.

Au niveau local où le rôle des délégués du personnel est essentiel pour faire respecter les accords et porter les revendications des personnels

Au niveau des comités d'établissements de *BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, NICE, TOULOUSE* et du Comité des établissements (regroupant les agences de *AJACCIO CAEN GRENOBLE LE HAVRE LIMOGES NANTES REIMS RENNES ROUEN ST-ETIENNE STRASBOURG TOULON TOURS VICHY*)

Mais également au niveau national dans le fonctionnement du Comité Central d'Entreprise et lors des paritaires de négociations où le rôle de la CGT est souvent pour ne pas dire toujours déterminant.

---

### La section SAD du SGLCE-CGT s'engage à :

- **Défendre l'emploi**
- **Améliorer les conditions de travail**
- **Vous informer régulièrement lors des réunions mensuelles**
- **Vous consultez sur tous les sujets vous concernant pour déterminer ENSEMBLE les moyens et mesures à prendre.**
- **Permettre à tous les salariés de bénéficier sans discrimination des activités sociales et culturelles.**

---

### Le vote CGT pour AGIR ! Avec vous un syndicat pour gagner !

Hier comme demain, la CGT s'engage à avancer avec vous. Alors n'hésitez pas au moment de voter choisissez un bulletin SGLCE-CGT

# Voter

**Pour les candidates et candidats présentés par le SGLCE-CGT, c'est choisir un syndicat représentatif dans la profession et dans tout le groupe NMPP. Un syndicat force de propositions là où toutes les décisions sont prises et un syndicat déterminé dans l'action.**

